

matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). J'ai une question au président de la Commission. Je la lui ai déjà posée hier, mais comme on était en train de voter, on n'a pas pu en discuter jusqu'au bout. Si je prends par exemple le candidat figurant au point 2, il s'agit d'une personne qui est «de nationalité non élucidée». L'explication a été assez succincte, mais j'aimerais quand même bien l'entendre à nouveau parce que je me posais la question: avec quoi est-ce qu'ils se présentent devant votre Commission et comment vous traitez la demande?

Le Rapporteur. Je répondrai à M^{me} Cotting. Je ne sais pas si elle a bien écouté mon entrée en matière. J'ai précisé, vu que plusieurs députés m'avaient posé la question au sujet de ces personnes de nationalité non élucidée, que souvent elles se présentent devant la Commission avec des papiers serbes, mais s'opposent à cette nationalité puisqu'elles se disent kosovares. Et puis, selon une ordonnance de l'Office fédéral de l'état civil, les personnes titulaires d'un passeport délivré par la mission d'administration intérimaire des Nations-Unies au Kosovo, qui n'ont pas apporté la preuve d'être vraiment kosovares ou serbes, sont toujours enregistrées avec la mention «de nationalité non élucidée». Et comme je l'ai dit, il est bien entendu que pour la Commission des naturalisations, l'intégration dont font preuve les requérants et le respect du droit de cité fribourgeois sont bien plus importants que leurs origines.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2, 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen du décret est ainsi terminé. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 71 voix sans opposition. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE,

PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 71.*

Se sont abstenus:

Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 3.*

Postulat P2074.10 Daniel de Roche/Laurent Thévoz **(relations entre les communautés religieuses dans le canton de Fribourg)¹**

Prise en considération

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'aimerais, en introduction de ce postulat, partager avec vous quelques-unes des motivations qui ont amené deux minoritaires au plan confessionnel à le présenter. Je n'ai pas besoin de rappeler les mérites de mon co-postulant. Personnellement je suis agnostique et malgré cela nous avons déposé ce postulat. Pour quelles raisons? Le thème nous paraît aller bien au-delà de nos appartenances personnelles à l'une ou l'autre communauté religieuse. Je ne vais pas vous refaire l'histoire de l'importance des relations entre communautés religieuses, mais j'aimerais simplement rappeler un fait attesté qui veut que la paix religieuse a précédé et a permis l'émergence de notre système démocratique. En fait, c'est cet accord-là qui a été conclu au plan social qui a permis peu à peu au système démocratique de se développer, de prospérer. Et on le voit très bien, dans le sens où toutes les tensions qui apparaissent par-ci ou par-là sont des menaces directes et fondamentales à cet ordre politique auquel nous sommes tous attachés. Si vous me permettez l'expression, je pourrais dire que la démocratie ne tombe pas du ciel, mais que c'est une construction sociale quotidienne de chacun d'entre nous. Elle dépend, une fois n'est pas coutume, de nos devoirs collectifs et individuels. Je dois rappeler ici que l'Etat a pour devoir de garantir la liberté religieuse, de reconnaître à égalité de traitement les différentes communautés religieuses, même minoritaires, et nous avons nous comme citoyens le devoir de promouvoir des relations harmonieuses entre les différentes communautés, dans le respect de la reconnaissance de leur diversité. Ces devoirs-là, en fait il faut bien le

¹ Déposé et développé le 21 mai 2010, BGC p. 1160; réponse du Conseil d'Etat le 8 novembre 2010, BGC pp. 2393ss.

reconnaître, sont soumis actuellement à des conditions nouvelles auxquelles nous devons faire face dans le canton de Fribourg aussi, avec un grand nombre de minorités religieuses nouvelles qui apparaissent et surtout l'accroissement des pratiques et des comportements à dimension religieuse qui ont changé radicalement la situation. Au fond, le sens de notre postulat est de permettre d'actualiser notre connaissance de la situation dans le canton et par-là, de contribuer à ce que chacun puisse, et collectivement et individuellement, mieux assumer ses responsabilités. Nous savons que c'est un sujet difficile, en particulier à cause de l'imbrication inextricable entre les aspects religieux et culturels des comportements individuels, mais c'est aussi un sujet incontournable pour la défense de la santé de l'ordre social de notre région et de notre canton en particulier. Je vous remercie du bon accueil que vous allez lui réserver.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du postulat des députés Daniel de Roche et Laurent Thévoz et apporte les remarques suivantes. Bien que sensible au respect de l'identité culturelle de chaque individu pour le maintien de la cohésion sociale, nous pensons que notre canton ne souffre actuellement pas de tensions avérées entre les différentes communautés. De plus, des mesures et actions ont déjà été entreprises par le Conseil d'Etat pour faciliter leur intégration. Dès lors, on doute de la pertinence de ce postulat, sachant que les différentes communautés cohabitent en bonne intelligence dans ce canton. La diversité religieuse doit aussi être vue comme une richesse. Il n'y a pas lieu, en l'état, de se pencher sur un problème qui n'en est pas un. De plus, ce postulat va générer un immense travail et on peut douter qu'il va aider à résoudre les problèmes de façon concrète si le climat devait se détériorer. A ce titre, le groupe libéral-radical est très partagé et n'apportera qu'un faible soutien à ce postulat.

Roubaty François (PS/SP, SC). Le groupe socialiste partage les considérations du Conseil d'Etat. Un rapport pourra donner des pistes pour mieux comprendre les différentes communautés religieuses. Le groupe socialiste vous invite à accepter ce postulat.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Mein Bruder im Glauben, der uns leider verlassen hat, der Herr Bernard Genoud, hat viele Male gesagt: «On vit en bonne intelligence entre les communautés religieuses, Eglise et Etat, dans ce pays de Fribourg.»

Ich kann das nur bestätigen und ich kann auch sagen, dass ich verstehe, wenn die Freisinnig-demokratische Fraktion meint, es gäbe keine Probleme punkto Religion und Religionsgemeinschaften in diesem Kanton.

Ich muss Ihnen aber auch sagen, dass es insbesondere reformierte Kirchgemeinden gibt, die sich in diesem Kanton benachteiligt fühlen. Und ich muss ihnen immer wieder sagen, dass es nicht am guten Willen des Gegenübers fehlt, aber dass es manchmal Gespräche braucht und dass man dafür aus seinem eigenen Kirchturmgang herauskommen muss und das braucht ein bisschen Mut.

Also: Heute gibt es keine grossen Probleme, ich bin einverstanden. Aber vielleicht gibt es morgen Probleme.

Der Staat Freiburg hat viele Dinge schon getan, mein Kollege Thévoz hat darauf hingewiesen. Ich möchte darauf hinweisen, dass wir eine gute Gesetzgebung haben, die auch die Anerkennung von anderen Religionsgemeinschaften ermöglicht. Wir haben Vereinbarungen zwischen den Kirchen. Wir haben einen Leitfaden für die kulturelle Vielfalt und die religiöse Vielfalt in der Schule. Den haben wir noch nicht gekannt, als wir das Postulat deponiert haben. Der Staat tut viel und wir möchten ihm dafür danken. Aber ich denke «gouverner, c'est prévoir». Wir sollten uns überlegen, was wir in Zukunft tun mit der zunehmenden Vielfalt der religiösen Landschaft, in der wir uns auch im Kanton Freiburg bewegen und was da die Aufgabe der verschiedenen Akteure sein könnte. Ich muss Ihnen sagen, die Religionsgemeinschaften brauchen hier manchmal die moderierende Tätigkeit des Staates.

Ich danke dem Staatsrat, dass er unserem Anliegen positiv entgegensteht.

Je parle aussi au nom de mon groupe qui est plutôt d'accord. Son soutien oscillait entre enthousiasme et réticence. Finalement, le groupe soutient le postulat d'une manière assez unanime. Le groupe aimerait que l'on intègre la question des extrémistes et des communautés religieuses avec des tendances extrémistes. Je n'aime pas ce terme mais ces tendances doivent être intégrées dans le rapport, si possible.

Zürcher Werner (UDC/SVP, LA). Après analyse du postulat N° 2074.10, le groupe de l'Union démocratique du centre prend la position suivante. En constatant tout ce qui a été mis en œuvre ces dernières années pour l'intégration des étrangers, les actions sont suffisamment vastes et de bonne qualité. Pour le point de maintien de la paix religieuse, des mesures et des actions ont d'ores et déjà été entreprises par le Conseil d'Etat pour intégrer les différentes communautés en collaboration notamment avec la Commission cantonale pour l'intégration des migrants et contre le racisme, Commission chargée de coordonner la politique d'intégration du canton de Fribourg. Une réglementation et des conventions ont été établies en application de la loi du 26 septembre 1990 concernant les rapports entre l'Eglise et l'Etat. Dans notre canton, il existe la séparation des pouvoirs entre Etat et Eglise. Dès lors, nous ne voyons pas l'utilité de ce postulat. Dans l'ensemble, notre groupe refusera ce postulat.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien estime bienvenue et appropriée une étude sur la situation des différentes religions et également leur pratique culturelle dans le canton de Fribourg, ainsi que les efforts d'harmonisation que cela implique pour l'ordre juridique suisse et fribourgeois. Notre groupe soutient ce postulat et vous invite à en faire de même.

Corminbeuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. La Suisse a la chance de vivre en bonne harmonie. J'ai eu connaissance une fois

d'une lettre d'Albert Einstein qui en 1931 écrivait à un ami arabe: «le seul exemple possible pour le Proche-Orient c'est la Suisse, avec des langues, des cultures et des religions différentes». Huitante ans après, où en est-on? La bonne harmonie est absolument nécessaire. Je pense que vous êtes nombreux à vous rappeler une chanson de Jean Ferrat «Nuit et brouillard» qui disait: «Ils s'appelaient Jean-Pierre, Natacha ou Samuel, certains priaient Jésus, Jehovah ou Vishnu, d'autres ne priaient pas, mais qu'importe le ciel, ils voulaient simplement ne plus vivre à genoux». Nous avons beaucoup de chance dans ce pays de vivre en bonne harmonie. Cependant, c'est dans les périodes où l'on est bien ensemble qu'il faut se méfier de courants qui, quand ils sont là, sont trop difficiles à combattre et prendraient trop de temps une fois que les tensions sont là. Dans ce sens, le Conseil d'Etat estime que ce postulat vient à propos et qu'il nous permet d'encore mieux définir notre position, puisque l'on vit en bonne harmonie avec des cultures, des langues et des religions différentes. Le Conseil d'Etat vous demande d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 53 voix contre 19. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corninbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP).
Total: 53.

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 19.

Se sont abstenus:

Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP).
Total: 2.

Projet de loi N° 173 complété par le projet de loi N° 214 modifiant la loi sur l'aide sociale (révision et inspection des dossiers des bénéficiaires)¹

Rapporteur: **René Thomet** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre**, Directrice de la santé et des affaires sociales.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La modification de la loi sur l'aide sociale nous est proposée en concrétisation du postulat de notre collègue Eric Collomb et de la motion de notre collègue Stéphane Peiry. Elle donne les bases légales et les moyens pour prévenir et lutter contre les abus et pour faciliter la transmission et la collecte d'informations auprès des instances cantonales en vue de procéder à l'examen des revenus et des besoins des personnes faisant appel à l'aide sociale. Cette modification partielle de la loi sur l'aide sociale vise donc principalement les buts suivants:

- légitimer l'intervention du réviseur et de l'inspecteur au sein de l'administration cantonale pour effectuer des tâches distinctes de révision et d'inspection dans le domaine de l'aide sociale et fixer leur champ d'action respectif;
- renforcer le principe de subsidiarité et de remboursement de l'aide sociale;
- préciser le droit cantonal pour ce qui concerne la récolte et la transmission des informations en regard de la législation sur la protection des données et en matière de dénonciation des infractions pénales.

Le travail de la commission est allé particulièrement en profondeur. Dans une première séance, les questions et les éclaircissements nécessaires ont incité la commission à suspendre son travail dans le débat d'entrée en matière pour permettre au Conseil d'Etat de compléter son étude par une consultation des services sociaux régionaux. Le Service de l'action sociale a également proposé à la commission de mettre sur pied une séance d'information sur le dispositif cantonal d'aide sociale ainsi que sur le travail déjà accompli par l'inspecteur, engagé au 1^{er} mars de cette année et donc déjà en fonction, dont ressortaient déjà certains enseignements. Fort du résultat de cette consultation, le Conseil d'Etat, utilisant les dispositions de l'article 196 de la loi sur le Grand Conseil, nous a transmis un message complémentaire prenant en compte les propositions émises lors de la consultation.

Tout abus doit être absolument traqué et combattu. Les dispositions actuelles de la loi sur l'aide sociale le permettent d'ailleurs. Il s'agissait de les préciser tout en tenant compte du principe de proportionnalité concernant les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

La majorité de la commission a reconnu d'abord que les 98 à 99% des demandeurs de l'aide sociale sont des personnes dans une situation réellement précaire, qui

¹ Messages pp. 2240ss et 2291ss.